



## Informations concernant le sevrage ambulatoire d'alcool

De nombreuses personnes ayant une consommation d'alcool abusive et néfaste pour leur santé sont conscientes qu'elles boivent trop et/ou trop souvent de l'alcool. Elles ne peuvent cependant souvent pas, par elle-même, modifier leur comportement. Jusqu'à présent, la plupart de ces patientes et patients sont hospitalisés en clinique psychiatrique, en clinique spécialisée ou en hôpital. Cette procédure peut entraîner un grand investissement accompagné parfois d'une certaine stigmatisation.

Dès lors, Santé bernoise propose de procéder au sevrage d'alcool également de manière ambulatoire.

### Annonce

Les personnes intéressées peuvent faire, sur une durée de huit jours, un sevrage d'alcool sans séjour stationnaire. Les personnes motivées ou nécessitant encore un encouragement peuvent s'annoncer directement à Santé bernoise. Elles peuvent également être envoyées ou dirigées par un médecin. Dans ce cas, un certificat médical, si possible accompagné des valeurs actuelles de laboratoires, est suffisant.

### Déroulement

Les patientes et les patients participent, sans engagement, à un entretien préalable avec notre médecin. Le médecin informe la personne de la procédure, il procède à une première anamnèse et examine les critères d'admission et d'exclusion. Les critères d'admission relèvent de la gestion de l'alcool, de symptômes de sevrage ne dépassant pas une sévérité moyenne, de la motivation à rester abstinente (pour une durée limitée au moins) et de l'environnement social de la personne. Les critères d'exclusion ressortent des maladies somatiques ou psychiatriques aiguës, d'un risque suicidaire aigu, d'un risque de mise en danger d'autrui, de crises épileptiques survenues durant le sevrage et/ou de troubles délirants apparus pendant des traitements de sevrage précédents.

A l'issue de cet entretien préalable, le début du traitement (en général le lundi) est fixé avec la patiente, le patient, le médecin responsable et la/le thérapeute. Un plan est établi pour un traitement d'une durée d'une semaine. Ce traitement comprend 5 rendez-vous dans un de nos centres régionaux avec la/le thérapeute et quatre rendez-vous avec le médecin responsable. Ces entretiens débutent par un test d'haleine et la prise de la tension artérielle. Ils se poursuivent par une évaluation des symptômes de sevrage à l'aide de l'échelle CIWA-AR. Sur la base de ces données, le médecin responsable décide de la nécessité ou non d'une médication avec les personnes concernées. Le patient reçoit les médicaments nécessaires jour après jour.

### Suite du traitement

A l'issue de la semaine de thérapie (en général le lundi), la suite du traitement est discutée avec les personnes concernées : participation à des séances de groupes et/ou entretien individuel. Nous souhaitons établir une collaboration étroite avec le médecin prescripteur à qui nous enverrons un rapport final à l'issue de la semaine de sevrage.

### Personne de contact

Berner Gesundheit, Oliver Grehl, Leitender Arzt, Tel. 031 370 70 60, [oliver.grehl@beges.ch](mailto:oliver.grehl@beges.ch)  
[www.santebernoise.ch](http://www.santebernoise.ch)